

Québec, le 8 juin 2004

Monsieur Jean-Luc Bessette
**Ministère des Affaires municipales,
du Sport et du Loisir**
200, chemin Sainte-Foy, bureau 4.40
Québec (Québec) G1R 6B2

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie
sur la rivière Magpie**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes :

Question n° 1 :

Est-il exact que la rivière Magpie est classée parmi les dix meilleures rivières au monde, et ce, tant pour le rafting que pour le canotage ?

Question n° 2 :

Selon une information transmise à la commission, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir aurait réalisé une évaluation des paysages le long de la route de la Côte-Nord il y a environ deux ans. Selon les critères utilisés par le ministère pour cette évaluation, quel serait l'impact visuel causé par le barrage et la centrale proposés par le projet d'aménagement du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie, vu de la route 138, considérant les débits réservés proposés par les promoteurs ?

Question n° 3 :

À moyen et à long terme quel serait l'impact du projet sur le développement récréotouristique de la rivière Magpie au regard de sa navigabilité ?

...2

Question n° 4 :

Dans l'éventualité de la réalisation du projet d'aménagement du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie, des mesures d'atténuation quant à la navigabilité de la rivière sont-elles préconisées par votre ministère ?

Nous vous remercions de votre collaboration et veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission